

#### **44 - PRU de Planoise - Axe Ile de France - Cassin - Parvis du Collège Diderot - Rue de Cologne - Ilot Ouest - Parking Cassin - Programme de travaux - Demandes de subventions**

**M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur** : Par délibération en date du 14 octobre 2004, le Conseil Municipal a approuvé le schéma et les principes de l'opération de renouvellement urbain de Planoise.

Il a autorisé M. le Maire à :

- lancer l'opération,
- déposer les demandes de subventions auprès des différents partenaires,
- signer une convention partenariale avec la Foncière Logement,
- signer une convention avec l'ANRU après acceptation du montage financier,
- signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du projet.

Une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée lauréate du concours portant sur l'aménagement de l'axe Ile de France / Cassin. L'opération est en cours de réalisation. Les travaux à venir concernent :

- l'aménagement du parvis du collège Diderot ;
- la modification et la requalification de la rue de Cologne ;
- les interventions sur les cheminements et espaces publics de l'îlot Ouest ;
- la reprise de l'étanchéité de la dalle du parking Cassin ainsi que son organisation et les cheminements environnants.

##### **1 - Le parvis du Collège Diderot et de la rue de Cologne**

###### *- Parti d'aménagement*

La création d'un parvis devant le Collège Diderot s'inscrit en interface entre plusieurs projets d'importance : le Tram d'une part, la refonte globale du Collège Diderot et la création d'une salle polyvalente d'autre part. C'est un nouveau lieu emblématique du quartier de Planoise qui consiste en une grande esplanade arborée en lieu et place du 1, 3, 5 rue de Cologne, prolongeant le cheminement bordé d'un côté par le 8 au 16 Ile de France et de l'autre par le site du 2, 4, 6.

La modification du tracé de la rue de Cologne permet de requalifier et d'augmenter les aires de stationnement au droit du 2, 4 rue de Cologne d'une part et du gymnase d'autre part.

Le réaménagement du reste des espaces de la rue de Cologne consiste pour l'essentiel en une requalification des trottoirs faisant la part belle aux modes doux.

###### *- Financement parvis du Collège Diderot*

719 700 € HT dont 30 % de subvention de l'ANRU et une participation de 125 000 € du Département du Doubs

*- Financement rue de Cologne* : 457 000 € HT avec 45 % de subvention de l'ANRU.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne de crédit 23.824/2313.003605J CS 30300.

## 2 - Ilot Ouest

### *- Parti d'aménagement*

Dans le cadre du programme de réhabilitation urbaine de Planoise, l'aménagement d'un cheminement modes doux (piétons/cycles) en travers du secteur Piémont-Savoie (l'îlot Ouest) constitue une nouvelle pierre à l'édifice de recomposition globale du quartier de Planoise : établir un cheminement Nord-Ouest/Sud-Est reliant le nouveau quartier des Hauts du Chazal via «le Mail» jusqu'à la Malcombe (Micropolis) en passant par le centre commercial Ile de France, la station de tramway «Luxembourg», le parvis du Collège Diderot, le giratoire Bourgogne et le boulevard Allende. L'articulation avec l'axe Ile de France/Cassin est également envisagée au niveau du centre commercial Ile de France.

L'axe piétonnier va reprendre les cheminements existants mais fera l'objet de traitements qualitatifs au niveau du revêtement et sera scandé par des placettes marquant les séquences et les lieux stratégiques. Il réhabilitera également le rapport avec l'école maternelle Fourier (entrée plus conviviale) et l'école Saint-Exupéry (agrandissement de la cour).

Parallèlement à ces aménagements, les espaces verts situés derrière les 27, au 31 rue du Piémont font également l'objet d'une réhabilitation. Une partie de cet espace public délaissé est notamment réutilisé pour agrandir la cour de l'école Fourier. Une réflexion est également engagée sur la requalification de l'arrière du centre commercial, consistant notamment à soustraire aux vues la cour de livraison.

### *- Financement*

601 000 € HT dont 30 % de subvention de l'ANRU et une participation prévisionnelle du Département du Doubs à hauteur de 20 %.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne de crédit 23.824/2313. 003605M CS 30300.

## 3 - Parking Cassin

### *- Parti d'aménagement*

L'opération consiste en même temps à résorber tous les désordres liés à l'usure du complexe d'étanchéité par une reprise globale du revêtement de la dalle du parking et à créer un cheminement identifié reliant la future station de tramway «Allende» au centre commercial Cassin.

### *- Financement*

806 800 € HT dont 30 % de subvention de l'ANRU.

Les dépenses liées au projet seront prélevées sur la ligne de crédit 23.824/2313.0036055 CS 30300.

## Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme des travaux décrits ci-dessus,

- autoriser M. le Maire à solliciter ou confirmer les financements du Département du Doubs et de l'ANRU selon les plans de financements prévisionnels ci-dessus, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis.

**«M. LE MAIRE** : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 décembre 2012.*